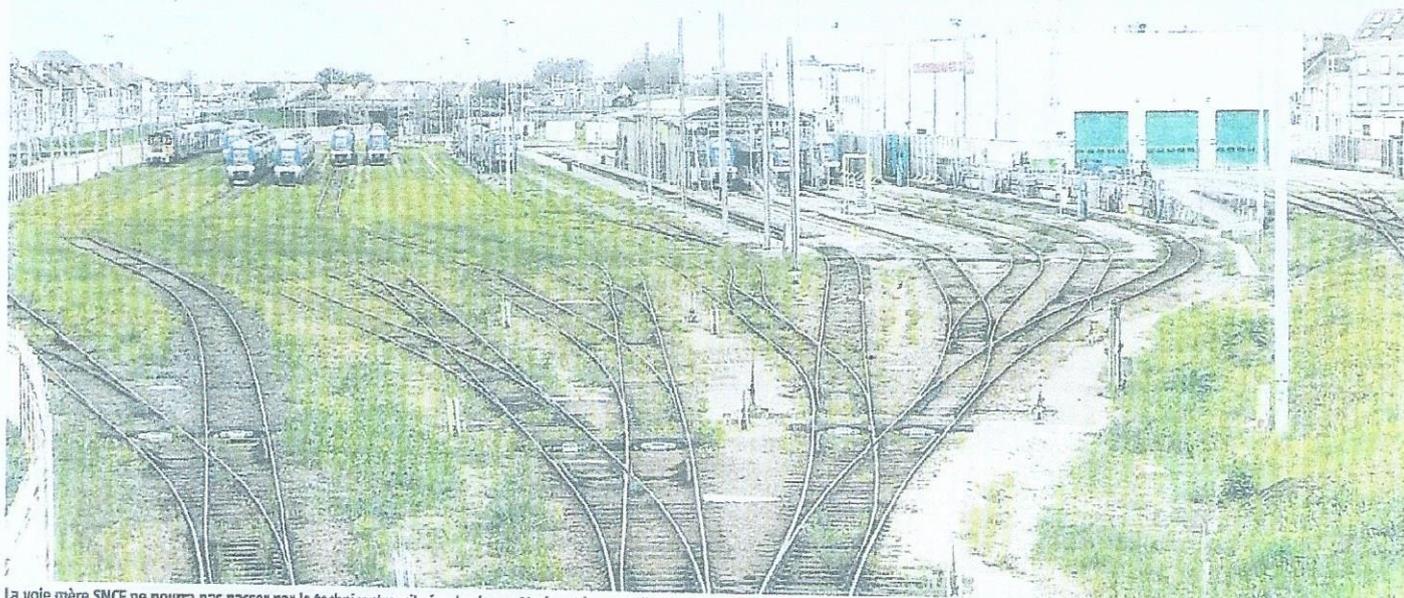


L'État s'engage à financer les travaux de la voie mère SNCF



La voie mère SNCF ne pourra pas passer par le technicentre, situé entre la rue Hothe et la rue Colbert.

Dans un courrier adressé au député (LR) de la septième circonscription du Pas-de-Calais, l'État s'engage à verser 8,6 millions pour les travaux de modernisation sur la voie mère.

PAR ÉRIC DAUCHART
calais@lavoixdunord.fr

CALAIS. Le courrier est signé par le ministre délégué aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari. Il est adressé au député de la septième circonscription du Pas-de-Calais, Pierre-Henri Dumont. Dans sa lettre, le ministre indique que l'État va prendre en charge 8,6 millions d'euros sur les 10,6 millions prévus pour les travaux de modernisation de la voie mère SNCF, entre la gare de Calais et le port. Des crédits qui s'inscrivent dans le contrat de plan État-Région. Ce courrier est une réponse à la question au gouvernement posée par le député début mai. « J'avais demandé des garanties financières de la part de l'État pour la réalisation rapide des travaux nécessaires à la protection acoustique des riverains, mais aussi pour limiter les vibrations. Maintenant, les travaux doivent démarrer le plus rapidement possible », indique Pierre-Henri Dumont. Le ministre

n'a pas mentionné de calendrier pour ces travaux.

MURS ANTI-BRUIT ET TAPIS ANTI-VIBRATIONS

De son côté, la SNCF a envoyé aux membres de l'Association de défense des riverains de la voie mère un bilan des concertations qui se sont déroulées en début d'année 2020. SNCF Réseau a rappelé que des feux remplaceront le signal sonore près des passages piétons rues Paul-Bert et Montréal, au plus tard au premier trimestre 2022. L'opérateur ferroviaire a indiqué que des murs anti-bruit seront installés rues Mollien et Cambronne, de même que des tapis anti-vibrations quai du Danube et rue Mollien. Selon la SNCF, « les études menées sur les vibrations n'ont pas identifié de risques pour les habitations ». Des changements de menuiseries sont envisagés rue Dugay-Trouin. Enfin, la SNCF étudie « avec sérieux » la possibilité de tracés alternatifs à la voie mère, notamment celui passant par les terrains de l'ex-Umicore. ☐

+ SUR NOTRE SITE Plus d'actualités dans le Calaisis sur notre site Internet, lavoixdunord.fr, onglet Calais.



L'association de défense contre la voie mère SNCF interpelle l'État

En raison de la montée en puissance du fret ferroviaire, la SNCF s'est engagée à réaliser des travaux de réduction des nuisances sonores et des vibrations sur les voies, entre la gare et le port de Calais. L'association de défense des riverains de la voie mère a, de son côté, émis la proposition d'un autre tracé qui permettrait d'éviter le passage des trains près des habitations, notamment rue Dugay-Trouin.

Ce tracé alternatif envisage le passage des trains sur la voie déjà en place du quai de Loire, faisant le tour d'Alcatel. Mais pour rejoindre le port, il est nécessaire de passer à travers le site de l'ex-usine Umicore. « Umicore annonce qu'il est prêt à discuter avec la Région sur la transaction du terrain. Nous avons envoyé un courrier au président Bertrand pour savoir pourquoi la Région n'a pas avancé sur ce

sujet. Depuis fin mars, nous n'avons eu aucune nouvelle de sa part. À croire que la Région nous embobine », expliquent Jean-Benoît Probst et Jean-Pierre Gouverneur, président et secrétaire de l'association.

Devant cette absence de réponse, ils ont décidé d'écrire au président de la République, au Premier ministre, au ministre des Transports, aux préfets des Hauts-de-France et du Pas-de-Calais, au sous-préfet du Calaisis, au président de la SNCF, au président de la Région, au maire de Calais ainsi qu'à son premier adjoint. Courrier dans lequel ils ont de nouveau exposé toutes leurs revendications. « Depuis 2018, les quinze réunions n'ont abouti à aucun avancement. Il n'y a eu aucun progrès constructif et réel du projet. On se moque de nous. Les riverains sont très en colère », écrivent-ils. ☐ É. D.

« J'avais demandé des garanties financières de la part de l'État pour la réalisation rapide des travaux nécessaires à la protection acoustique des riverains, mais aussi pour limiter les vibrations. »